

Plan d'équipement national

Le Conseil municipal,

Après avoir étudié les circulaires de M. le Préfet en date du 12 août 1962 et du 30 octobre 1967 relatives au plan d'équipement national et à l'élaboration du programme d'avenir de la commune

Doici de inscrire dans les travaux d'entretien et de réparations dans le cadre de la tâche de démarrage : la refectory d'une part l'amélioration du reste du réseau d'égout communal